



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames : François Thibault, Benoit Gratton, Maxime Bétournay, Audrey Charron-Brosseau et Ginette Sheehy.

Monsieur Gilles St-Amand, conseiller est absent, absence motivée (représentation de la Municipalité – Grand prix de la culture des Laurentides 2024).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

## **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024**

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

### **1. Ouverture de la séance**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Période de questions**

### **4. Suivi et adoption du procès-verbal**

4.1 Séance ordinaire 8 octobre 2024

### **5. Mot du maire et des conseillers**

### **6. Administration**

6.1 Ratification des déboursés

~~6.2 Appel d'offres sur invitation – entretien des aménagements paysagers pour les années 2025-2026-2027~~

6.3 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 374-24 sur la régie interne des séances du conseil

6.4 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 375-24 modifiant le règlement 340-21 sur la gestion contractuelle

6.5 Dépôt des états comparatifs

6.6 Détermination de la date pour l'adoption du budget 2025 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025/2026/2027;

6.7 Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes

6.8 Demande de la Légion Royale Canadienne – dépôt d'une couronne au cénotaphe

6.9 Renouvellement du contrat avec Promotek – production du rapport pour la carrière

6.10 Inscription à l'invitation – L'économie sociale, un levier pour le développement des municipalités

### **7. Sécurité publique**

7.1 Offre de services restauration bornes d'incendie

### **8. Transport (travaux publics)**

- 8.1 Détermination du montant de la compensation financière pour l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne pour l'année 2025
  - 8.2 Demande de versement de la subvention Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet projet particulier d'amélioration (PPA-CE) (travaux chemin Gray Valley)
  - 8.3 Fin de la période de probation de Monsieur Jimmy Durand
  - 8.4 Demande de subvention emplois d'été Canada 2025
- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
- 9.1 Appel d'offres sur invitation remplacement des équipements électriques – station de pompage
  - 9.2 Offre de services remplacement de la pompe du puits # 1 alimentant le réseau d'eau potable
  - 9.3 Offre de services remplacement du HMI (écran opérateur) au puits
  - 9.4 Offre de services remplacement du système d'injection de séquestrant manganèse
  - 9.5 Offre de services compagnonnage formation aqueduc (OPA)
- 10. Santé et bien-être**
- 10.1 Intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités
  - 10.2 Autorisation de paiement du supplément au loyer / Résidences Vallée de la Rouge
- 11. Urbanisme, Environnement et Développement**
- 11.1
- 12. Loisirs et Culture**
- 12.1 Demande de soutien financier du Comité des Loisirs d'Huberdeau – sentier de ski de fond et de raquettes
  - 12.2 Demande du Comité des Loisirs d'Huberdeau – entente de partage des infrastructures de la Ville de Mont-Tremblant
  - 12.3 Demande de soutien financier de Loisirs Laurentides – soutien financier aux athlètes boursiers 2024 du Fonds de l'athlète des Laurentides
  - 12.4 Motion sur la liberté intellectuelle des bibliothèques publiques
- 13. Varia**
- 13.1 Demande d'autorisation concernant le 134, rue Bellevue (vidange des boues de la fosse septique)
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

## **RÉSOLUTION 229-24**

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, retrait du point 6.2 et ajout du point 13.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

##### RÉSOLUTION 230-24

#### 4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le greffier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 210-24 à -228-24 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur Benoit Chevalier, maire, informe les citoyens que la Ville de Mont-Tremblant a avisé la municipalité du non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie au 31 décembre 2026.

Monsieur François Thibault, conseiller informe les citoyens des résultats du rapport transmis par la RIMRO en ce qui concerne la collecte des matières recyclables.

#### 6- ADMINISTRATION

##### RÉSOLUTION 231-24

#### 6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12168 à 12210 inclusivement pour un montant de 290 838.37\$, des comptes à payer au 12/11/2024 au montant de 8 388.33\$, des salaires payés numéro 501077 à 501104 inclusivement pour un montant de 28 333.16\$ ainsi que des prélèvements numéro 544 à 577 inclusivement pour un montant de 268 579.93\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

##### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12195	Brébeuf Mécanique de procédé inc.	Collet retenue, manchon 6"	640.41\$
12196	Libraire Carpe Diem	Livres	1 113.20\$
12197	Centre du Camion Galland ltée.	Inspection mécanique 10 roues	248.81\$
12198	CRSBP des Laurentides	Ruban à charnière, étiquettes de côtés, fiches d'inscription, signets, livres et sacs - une naissance un livre	131.37\$

12199	Dominyck Desjardins Auteure	Atelier d'écriture 6 ans et +	85.00\$
12200	Jean Dupont	Affûter couteaux	20.00\$
12201	Excavation Lionel Provost	Location pépîne, gravier, pierre	1 662.14\$
12202	Hamster l'Apostrophe Plus inc.	Onguent antibiotique, papier 8½x11, stylos, craies	118.72\$
12203	Marie-Josée Lebel Artiste	Graphisme et animation œuvres et panneaux commémoratifs parc GFB Création et graphisme exposition F. Back, reproductions peinture	2 266.90\$
12204	Matériaux SMB Huberdeau inc.	Bois, antigel à plomberie, pile 9 volts, cadenas, morillons, peinture orange, mèche, boulon ancrage	224.62\$
12205	Ugo Monticone	Ciné-Conférence - Guatemala Tierra maya	632.36\$
12206	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Lumières, lampes de plaque, huile à chaîne, disques à découper, gardes de sécurité, lave-glace, barre de tire, batterie	596.93\$
12207	Pilon & Ménard, Huissiers de Justice inc.	Remise constats	220.41\$
12208	Purolator inc.	Frais de transport	16.38\$
12209	La Coop ferme du Nord	Chlore	93.06\$
12210	St-Amand Gilles	Remb. achats journées de la culture - livre, ruban double face, câble auxiliaire, location église, cartons, toile, carnet de croquis, contenant, sacs, rouleaux pièces, paniers, desserts	318.02\$
<b>TOTAUX CHÈQUES</b>			<b>8 388.33\$</b>
577	Visa Desjardins	Courrier recommandé, colis, timbres, crème à café, formation CCU, support de micro, publicité Facebook, abonnement mensuel zoom	384.24\$
<b>TOTAUX PRÉLÈVEMENTS</b>			<b>384.24\$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>8 772.57\$</b>

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
12168	Visa Desjardins	Publicité Facebook - journées de la culture	13.80\$
12169	3407861 Canada inc.	Remboursement trop payé	487.78\$
12170	Érablière S. & J. Perreault S.E.N.C.	Remboursement trop payé	275.74\$
12171	Gordon Linda	Remboursement trop payé	313.32\$
12172	Labrosse Vicky Ève	Remboursement trop payé	133.56\$
12173	Normandin Jeremy	Remboursement trop payé	944.42\$
12174	Provost Simon	Remboursement trop payé	181.59\$
12175	Denis Dubé, Avocat	Honoraires perception de taxes	1 293.47\$
12176	Excapro inc.	Retenue finale 5% - bouclage aqueduc rues du Calvaire et du Pont	35 008.46\$
12177	Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.	Démarrage projet et généralités - réfection patinoire	1 149.75\$
12178	Maurice-Trudel Karine	Frais de déplacement	90.30\$
12179	Sel du Nord	Sel à déglçage	4 894.72\$
12180	Bonneau Jean-Yves, Robitaille Carole	Remboursement trop payé	130.00\$
12181	Brosseau Benoit	Frais de déplacement du 09/10/24 au 28/10/24	481.60\$
12182	C-FAB	Réparation pelle à neige	740.28\$
12183	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains octobre 2024	1 567.89\$
12184	Lapierre Samuel	Frais déplacement	65.80\$
12185	Légion Royale Canadienne #192	Couronne - jour du Souvenir	55.00\$
12186	Malette Jonathan	Remboursement frais non-résident 2024	100.00\$
12187	Pavages Multipro inc.	Retenue finale 5% - réfection chemin de la Rouge	54 066.01\$
12188	Rashidi Sandrine	Remboursement trop payé	96.25\$
12189	Construction Monco inc.	Stabilisation talus rue du Fer-à-Cheval	152 251.76\$
12190	Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.	Concept - réfection patinoire	5 173.88\$
12191	L'Heureux Denis	Remboursement frais non-résident 2024	147.00\$

12192	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville octobre 2024	1 600.45\$
12193	Pompes Villemaire inc.	Fourniture et installation d'un système de dosage et d'analyse de chlore	27 033.54\$
12194	UP la Vie !!	Entretien aménagements paysagers 2024 - 2e vers.	2 542.00\$
501077 - 501104	Employés	Salaires octobre 2024	28 333.16\$
<b>TOTAUX CHÈQUES</b>			<b>319 171.53\$</b>
544	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêts et capital prêt travaux rue principale	23 031.67\$
545	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêts et capital prêt réfection chemin de la Rouge & camion 10 roues	160 781.00\$
546	Chevalier Benoit	Frais de déplacement, repas et hébergement	1 094.25\$
547	Équipe Laurence	Service ingénierie - bouclage aqueduc rues du Calvaire et du Pont	969.82\$
548	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	687.40\$
549	Hydro-Québec	Électricité garage	148.81\$
550	Hydro-Québec	Électricité caserne	170.40\$
551	Hydro-Québec	Électricité parc & terrain tennis	333.29\$
552	Hydro-Québec	Électricité maison des jeunes	31.89\$
553	Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	473.80\$
554	Hydro-Québec	Électricité hangar	52.23\$
555	Hydro-Québec	Électricité réservoir gravitaire	98.77\$
556	Hydro-Québec	Électricité station de lavage	36.36\$
557	Hydro-Québec	Électricité patinoire	45.39\$
558	Hydro-Québec	Électricité bureau municipal	429.16\$
559	MRC des Laurentides	Services télécomm. Du 01/07/24 au 30/09/24 Antispam, courriels, extensions téléphoniques, service 9-1-1	786.70\$
560	Municipalité de Montcalm	Partage dépenses DG du 01/07/24 au 30/09/24	18 091.72\$
561	Telus Health (Canada) ltée.	Mutuelle de prévention octobre 2024	93.56\$
562	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable	72.62\$
563	Bell Canada	Téléphone station de pompage	69.17\$
564	Bell Mobilité	Cellulaires octobre 2024	208.19\$
565	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective octobre 2024	2 868.85\$
566	Eurofins Environex	Analyses d'eau octobre 2024	69.57\$
567	MRC des Laurentides	Raccordement fibre optique réseau MRC	21 328.84\$
568	RREMQ	Régime de retraite septembre 2024	2 647.20\$
569	Energies Sonic inc.	Diesel, essence	2 704.26\$
570	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Prêt 206, rue Principale - 1er versement	15 500.00\$
571	Ministère du Revenu du Québec	DAS octobre 2024	10 490.83\$
572	Receveur général du Canada	DAS octobre 2024	2 078.25\$
573	Receveur général du Canada	DAS octobre 2024	1 835.02\$
574	Équipe Laurence	Service ingénierie - réfection chemin de la Rouge	639.84\$
575	Hydro-Québec	Électricité système soltek	24.35\$
576	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	302.48\$
<b>TOTAUX PRÉLÈVEMENTS</b>			<b>268 195.69\$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>587 367.22\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

\_\_\_\_\_  
Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

## **6.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

### **RÉSOLUTION 232-24**

#### **6.3 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 374-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Benoit Gratton de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 374-24 sur la régie interne des séances du conseil.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 374-24 sur la régie interne des séances du conseil.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 233-24**

#### **6.4 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 375-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 340-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 375-24 modifiant le règlement 340-21 sur la gestion contractuelle.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 375-24 modifiant le règlement 340-21 sur la gestion contractuelle.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 234-24**

#### **6.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2024**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal le greffier-trésorier doit déposer lors de la dernière séance du conseil tenu au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

- Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au

moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé. Il compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

- Le second état comparatif compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus pour le budget de cet exercice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt des 2 états comparatifs requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 235-24**

##### **6.6 SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET DU BUDGET 2025**

ATTENDU QUE l'adoption du budget doit être précédée d'un avis public donné au moins 8 jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, doivent porter exclusivement sur le budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil confirme que la date d'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 sera le 17 décembre 2024 à 18h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 236-24**

##### **6.7 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal article 1022, le directeur général et greffier-trésorier d'une municipalité locale doit préparer au cours du mois de novembre la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette liste doit être soumise au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme et approuve le dépôt par le directeur général et greffier-trésorier de la liste des personnes endettées pour taxe envers la municipalité.

Qu'il informe le directeur général qu'il n'entend pas entreprendre de procédures pour perception de taxes autres que celles déjà autorisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 237-24**

### **6.8 DEMANDE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – DÉPÔT D'UNE COURONNE AU CÉNOTAPHE**

ATTENDU QUE la Légion royale Canadienne Filial Rouge River 192 nous a fait parvenir le 29 octobre 2024, une demande pour déposer une couronne lors des cérémonies du jour du Souvenir qui ont eu lieu le 10 novembre;

ATTENDU QUE le conseil était en d'accord pour participer à cette cérémonie et à y déposer une couronne au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil entérine la dépense de 55.00\$ pour le coût de la couronne ayant été déposée lors des cérémonies du 10 novembre 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 238-24**

### **6.9 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC PROMOTEK – PRODUCTION DES RAPPORTS POUR LA CARRIÈRE/SABLIÈRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat avec Promotek pour la production des rapports pour la carrière/sablière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 au montant de 2 600.74\$ taxes incluses et autorise par le fait même le paiement de cette facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 239-24**

### **6.10 AUTORISATION DE PARTICIPER À LA RENCONTRE « L'ÉCONOMIE SOCIALE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS »**

ATTENDU QUE la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides et d'économie sociale Laurentides, en collaboration avec le Réseau de recherche en économie sociale et solidaire a transmis une invitation aux membres du conseil pour assister à la rencontre « L'économie sociale, levier de développement des municipalités »;

ATTENDU QUE cette rencontre permettra des échanger sur le potentiel de l'économie sociale en tant qu'outil stratégique pour le développement et la vitalité des territoires;

ATTENDU QUE certains membres du conseil désirent participer à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise les membres du conseil suivant : Monsieur Maxime Bétournay et Monsieur Gilles St-Amand, à participer à cette rencontre qui aura lieu le 13 novembre prochain à Saint-Jérôme. La municipalité assumera les frais de déplacement selon le taux établi par la résolution 06-24 et sur présentation du formulaire de remboursement complété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RÉSOLUTION 240-24

#### 7.1 OFFRE DE SERVICES RESTAURATION DE BORNES-FONTAINES

ATTENDU QUE la municipalité a fait effectuer l'inspection des bornes-fontaines en septembre 2024;

ATTENDU QUE cette inspection a permis de constater que certains travaux de restauration étaient nécessaires sur 4 des 46 bornes présentement en place;

ATTENDU QUE la compagnie ayant effectué l'inspection a fait parvenir une offre de services pour effectuer les travaux requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil autorise l'octroi du mandat pour la restauration des bornes-fontaines à BF-Tech inc., le tout selon la proposition transmise en date du 26 septembre 2024 portant le numéro 5439 et au montant de 4 596.98\$.

Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Madame Ginette Sheehy, conseillère informe le conseil qu'elle a un intérêt en ce qui concerne le prochain point à l'ordre du jour (détermination de la compensation financière pour l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne), elle se retire des discussions et ne participe pas au débat en regard à cette décision, il est 19h 27.

## 8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

### RÉSOLUTION 241-24

#### 8.1 DÉTERMINATION DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS TRUDEL ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE le 10 novembre 2020, le conseil a adopté la politique 18-2020 de compensation financière à une association de propriétaires pour l'entretien des chemins privés et publics non entretenus par la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 4.1 de la politique stipule que la Municipalité doit déterminer chaque année le montant maximal de la compensation financière à laquelle chaque association a droit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil détermine qu'un montant de 5 845\$ sera payable à titre de compensation à l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de La Montagne pour l'année 2025, lequel montant correspond à 16% des revenus des taxes foncières générales générés par l'ensemble des propriétés membres de l'association concernée au cours de l'année financière précédente soit l'année 2024;

Pour pouvoir bénéficier de ce montant, l'Association doit respecter l'ensemble des modalités prévues à l'entente;

Que le conseil autorise le directeur général à procéder au versement de la compensation le tout selon les modalités établies dans la politique numéro 18-2020.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

Madame Ginette Sheehy réintègre la table du conseil il est 19h28.

## **RÉSOLUTION 242-24**

### **8.2 APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTE POUR LES TRAVAUX EFFECTUER DU SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DOSSIER JGY48699-78065 (15) – 20240425-015**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux aux plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et unanimement résolu et adopté:

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau approuve les dépenses d'un montant de 36 205.63\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 243-24**

### **8.3 CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR JIMMY DURAND EN TANT QUE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEUVRE**

ATTENDU QUE le 4 mai 2024 par sa résolution 100-24, la municipalité d'Huberdeau a entériné l'embauche à temps plein avec une période de probation de 6 mois devant se terminer le 8 novembre 2024 de Monsieur Jimmy Durand en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre ;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail accompli par Monsieur Jimmy Durand durant sa période de probation en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De confirmer l'emploi permanent de Monsieur Jimmy Durand en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre. Monsieur Durand sera admissible à l'assurance collective et au régime de retraite, et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 244-24**

### **8.4 DEMANDE DE FINANCEMENT EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2025**

ATTENDU QUE la période annuelle de présentation des demandes de financement au programme Emplois d'été Canada 2025 sera en cours du 18 novembre au 19 décembre 2024;

ATTENDU QUE ce programme offre une opportunité de recevoir une contribution salariale pouvant atteindre 50% du salaire horaire minimum en vigueur dans la province;

ATTENDU QUE ce programme permet d'offrir de l'expérience de travail de qualité aux jeunes de 15 à 30 ans et la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences, et ce pour une période de 6 à 16 semaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la présentation d'une demande de financement pour un poste de préposé aux travaux municipaux, 40 heures semaines d'une durée de 6 semaines et pour un poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement adjoint 30 heures semaines d'une durée de 6 semaines au taux horaire de 18.50\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)**

### **RÉSOLUTION 245-24**

#### **9.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES – STATION DE POMPAGE**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 6 fournisseurs pour des travaux à la station de pompage relatif au remplacement des équipements électriques;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été transmises;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'offre la plus basse transmise par Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc, par la firme d'ingénieur, celle-ci nous informe que le seul document manquant à la soumission est le calendrier préliminaire des travaux, mais que ce document n'est pas primordial pour l'octroi du mandat, cependant il devra être fourni très rapidement en début de projet pour en assurer la réalisation;

ATTENDU QUE ces travaux ont été prévus dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue de Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. pour des travaux de à la station de pompage relatif au remplacement des équipements électriques au montant de 28 745\$ plus taxes est acceptée, cette offre étant conforme aux exigences des documents d'appel d'offres, l'entrepreneur devra cependant tel que mentionné ci-haut, fournir le calendrier préliminaire des travaux dès le début du projet.

Soumissionnaires	Prix sans les taxes
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	28 745\$
Les Ent. Électriques Carl Marion inc.	33 564\$
Tremblay Électrique Technologie	31 995\$

Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 246-24**

### **9.2 OFFRE DE SERVICES REMPLACEMENT DE LA POMPE DU PUIITS # 1 – ALIMENTANT LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

ATTENDU QU'une offre de services a été transmise par le Groupe Québéco inc. pour le remplacement de la pompe submersible du puits # 1 alimentant le réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE ces travaux ont été prévus dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue de Groupe Québéco inc. le 18 octobre 2024 au montant de 13 688.38\$ taxes incluses et portant le numéro SV900126 est acceptée.

Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 247-24**

### **9.3 OFFRE DE SERVICES REMPLACEMENT DU HMI (ÉCRAN OPÉRATEUR) AU PUIITS**

ATTENDU QU'une offre de services a été transmise par Automation R.L. pour le remplacement du HMI (écran opérateur) au puits;

ATTENDU QUE ces travaux ont été prévus dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue d'Automation R.L. le 25 octobre 2024 au montant de 4 331\$ plus taxes est acceptée.

Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 248-24**

### **9.4 OFFRE DE SERVICES REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'INJECTION DE SÉQUESTRANT MANGANÈSE**

ATTENDU QU'une offre de services a été transmise par Pompes Villemaire inc. pour le remplacement du HMI (écran opérateur) au puits;

ATTENDU QUE ces travaux ont été prévus dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue de Pompes Villemaire inc. le 24 octobre 2024 au montant de 17 556.68\$ taxes incluses et portant le numéro 11361 est acceptée.

Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 249-24**

### **9.5 OFFRE DE SERVICES COMPAGNONNAGE FORMATION AQUEDOC (OPA)**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alexandre Larrivée-Plante, afin d'obtenir sa certification comme opérateur préposé en aqueduc (OPA), doit pour son apprentissage sur le réseau d'aqueduc être supervisé par une personne accréditée par Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été reçue de Madame Marie-Ève Payette en date du 23 octobre 2024 au montant forfaitaire de 1 600\$, comprenant :

- Les déplacements;
- 20 heures de supervision (advenant un besoin supplémentaire, le coût à l'heure sera de 75\$);
- Les questions téléphoniques;
- Le remplissage du cahier d'apprentissage, des papiers (autre que la partie employeur).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue de Madame Marie-Ève Payette en date du 23 octobre 2024 au montant de 1 600\$ est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **RÉSOLUTION 250-24**

#### **10.1 INTENTION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé « *ÉcoÉnergie 360* » (ci-après « ÉcoÉnergie 360 »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Huberdeau désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360;

**CONSIDÉRANT QUE** pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme ÉcoÉnergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la Municipalité d'Huberdeau doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 inc. ou tout autre intervenant ou partenaire au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Huberdeau

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectués par la FQM, ÉcoÉnergie 360 inc., et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Huberdeau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Huberdeau comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 inc. pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité d'Huberdeau confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360;

**QUE** la Municipalité d'Huberdeau autorise le directeur général à :

- collaborer avec la FQM, ÉcoÉnergie 360 inc. et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Huberdeau;
- transmettre à la FQM, ÉcoÉnergie 360 inc. et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie;
- signer la lettre d'acceptation se trouvant en annexe A de la présente résolution et à remplir toutes formalités afin de donner effet à cette lettre d'acceptation;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 251-24**

##### **10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER / RÉSIDENCES VALLÉE DE LA ROUGE**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> avril 2014 la Municipalité d'Huberdeau a conclu une entente avec l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant (OMH) visant à participer au programme « Accèslogis » pour la réalisation d'un immeuble de loyer modique, étant propriété de l'organisme « Les Résidences Vallée de la Rouge »;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021 de par sa résolution 05-21 la Municipalité d'Huberdeau a autorisé le renouvellement de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente prévoit le versement d'un montant de 10% du coût du programme de supplément du loyer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise le versement à l'Office Municipal d'Habitation des Laurentides du 10% du coût du programme de supplément de loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, soit un montant de 10 299.13\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

## 12- LOISIRS ET CULTURE

### **RÉSOLUTION 252-24**

#### **12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU COMITÉ DES LOISIRS D'HUBERDEAU – SENTIER DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau a fait parvenir une demande de soutien financier de 3 500\$ dans le cadre de la *politique de soutien aux organismes, regroupement et aux individus du milieu* de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas entièrement conforme à la politique de la municipalité (certains documents étant manquant), mais que le conseil juge important de soutenir ce comité en regard à ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Qu'un montant de 2 000\$ est accordé pour l'année 2025 au Comité des Loisirs d'Huberdeau afin de les supporter dans leurs efforts pour aménager des sentiers de ski de fond et de raquettes pour l'hiver 2024-2025, conditionnel à l'obtention de tous les documents requis (prévisions budgétaires, bilan financier etc.).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 253-24**

#### **12.2 DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS D'HUBERDEAU – ENTENTE DE PARTAGE DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau a fait parvenir une demande en date du 13 septembre afin que le conseil étudie la faisabilité d'adhérer à l'entente de partage des infrastructures de la Ville de Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE les coûts pour adhérer à l'entente de partage des infrastructures de la Ville de Mont-Tremblant sont très élevés et que la Ville de Mont-Tremblant a toujours priorité lors des inscriptions, que le fait de faire partie de l'entente ne garantit pas que les résidents d'Huberdeau pourront s'inscrire à l'activité;

ATTENDU QUE très peu de gens s'inscrivent à aux activités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Qu'après étude sur la faisabilité d'adhérer à l'entente pour le partage des infrastructures de la Ville de Mont-Tremblant, le conseil informe le Comité des Loisirs qu'il n'entend pas participer à l'entente de partage pour l'instant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 254-24**

#### **12.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LOISIRS LAURENTIDES – SOUTIEN AUX ATHLÈTES BOURSIERS 2025 DU FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides a fait parvenir une demande de soutien financier afin d'ajouter la Municipalité d'Huberdeau au financement du Fonds de l'athlète des Laurentides à titre de contributeur au programme de soutien aux athlètes boursiers 2025 du fonds de l'athlète des Laurentides;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2023, la Municipalité d'Huberdeau a adopté la résolution 311-23, concernant les demandes de dons, d'aide financière, commandites, subvention provenant d'organismes régionaux;

ATTENDU QUE cette résolution stipule que toutes les demandes provenant d'organismes régionaux soient refusées, celles-ci devant être transmises directement à la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que cette demande est refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 255-24**

### **12.4 MOTION SUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

ATTENDU QUE le même manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité d'Huberdeau reconnaisse officiellement :

- a) Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **13- VARIA**

#### **RÉSOLUTION 256-24**

##### **13.1 DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LE 134, RUE BELLEVUE (VIDANGE DES BOUES DE LA FOSSE SEPTIQUE)**

ATTENDU QUE le propriétaire du 134, rue Bellevue néglige de procéder à la vidange des boues de la fosse septique de sa propriété comme il est requis par la loi et ceci malgré plusieurs demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE plusieurs constats d'infractions ont été donnés, que le propriétaire a été reconnu coupable devant le juge de la cour municipale le 29 mai dernier;

ATTENDU QUE selon l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

D'autoriser l'officier municipal en bâtiment et en environnement à faire vidanger les boues de la fosse septique du 134, rue Bellevue, le tout aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### **RÉSOLUTION 257-24**

##### **15- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 12 novembre 2024, il est 19h52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Michael Doyle,  
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Benoit Chevalier, maire.